

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 26 mai

Fête de la SAINTE-TRINITE, double de 1^e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier E. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Bède le Vénéral, et du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 30 mai), mais on doit s'efforcer de le faire.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 2 juin

1^o L'on remet au 7 juin (en différant la solennité libre du Sacré-Coeur), la solennité extérieure des titulaires, dont l'office tombe du 19 mai au 9 juin (avec les exceptions indiquées ci-après);

2^o On supprime la solennité extérieure des titulaires dont la fête tombe les jours de la Pentecôte, de la Trinité, de la Fête-Dieu et du Saint Sacrement; l'office seul en est remis au premier jour libre.

SOLENNITE DU SAINT SACREMENT

Diocèse de Montréal. — Du 30 mai, Dominion Bridge.

Diocèse de Valleyfield. — Du 30 mai, Howick.

J. S.

2^o Pour les exercices publics du mois du Sacré-Coeur, à l'église: 1^o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2^o indulgence plénière si l'on a assisté au moins à 10 exercices publics pendant le mois, pourvu qu'on se confesse, communique et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);

3^o Pour les exercices prêchés tous les jours, ou au moins 8 jours du mois du Sacré-Coeur, dans les églises (ou les chapelles de communautés): 1^o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2^o indulgence plénière comme à 2^o ci-dessus; 3^o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en visitant cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en y priant pour le pape (la confession et la communion peuvent se faire partout); 4^o pour les prêtres qui ont prêché cette série et les curés ou recteurs d'églises ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le dernier dimanche du mois; 5^o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin (8 août 1906, 26 janvier 1908).

* Pour le triduum eucharistique, indulgences: 1^o 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2^o 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se confessent, communiquent et prient, pour le pape, b) pour ceux qui font la communion générale, le dernier jour, pourvu qu'ils prient aux intentions du pape (10 avril 1907).

PRII

Lundi	27 r
Mercredi	29
Vendredi	31
Dimanche	2 j

L'ancien et ér
versité Grégorie
gnie de Jésus, v
apprennent cet
les détails.

Plusieurs pré
la direction de
moins l'ont con
Ses ouvrages

Theologiae Mori
1887, et dont
Casus Consci

Le Père Bucc
les Jésuites en 1
professeur de d
fut nommé en 1
rienne. Il fut
teur des Sacré
et du Consistoi
pour la Codific